

Conditions générales d'inscription

Stage intensif
2017

► Inscription ▾

Pour s'inscrire au stage préparant au concours commun d'entrée en deuxième année des IEP de Province tel que défini par la brochure correspondante ci-jointe, il suffit de nous retourner la **fiche d'inscription, datée, signée et accompagnée du règlement financier total**. Les inscriptions accompagnées d'un règlement financier partiel ou nul ne sont pas prises en considération.

Aucune inscription ne peut être enregistrée ni par téléphone, télécopie ou e-mail.

Le règlement s'effectue en un seul versement à l'inscription.

L'accusé de réception vous sera retourné visé dès sa réception et vous servira de double (à conserver) de votre inscription.

► Garantie IPESUP et conditions d'annulation ▾

Bien que fonctionnant avec des effectifs limités pour un stage donné, IPESUP tient à apporter les garanties de remboursement suivantes :

1. Toute inscription annulée **avant** le début des cours sera **intégralement remboursée**.
2. **Pour garantir la qualité des moyens pédagogiques mis en oeuvre** (enseignants, programmes, horaires, niveau...), l'IPESUP assure, pendant une **période d'essai** fixée au premier quart du stage (exprimé en heures de cours et examens), un remboursement au prorata des heures restant à effectuer en cas d'annulation.
3. **Au delà du quart du stage, aucun remboursement n'est plus possible, quel que soit le motif de l'annulation.**

Toute annulation doit faire l'objet d'une **notification écrite, datée et signée**, soit par un formulaire disponible à notre secrétariat, soit par lettre recommandée avec avis de réception (AR).

Dans tous les cas, c'est la **date de réception** de la demande qui est prise en considération.

La non présentation le jour de la rentrée ou une absence, même prolongée, aux cours ne constituent pas une annulation réglementaire.

Aucune annulation ne peut être reçue ni par téléphone, télécopie ou e-mail.

Le remboursement de l'intégralité des sommes versées nous dégage de toute responsabilité.

► Extraits du règlement intérieur ▾

La présence aux cours et aux devoirs est obligatoire. En cas d'absences non justifiées, de retards répétés, de résultats insuffisants... la Direction peut prononcer l'exclusion d'un élève avec ou sans avertissement préalable.

Le standing des locaux que nous avons choisis de vous proposer nous oblige à vous demander d'être respectueux du reste de la copropriété et des abords. Un manquement grave à cette consigne entraînerait l'exclusion.

Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 et à l'arrêté du 22 janvier 2007 interdisant de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, y compris les endroits ouverts telles les cours des établissements publics et privés destinés à la formation, l'usage du tabac est strictement interdit dès la grille d'accès donnant sur la rue.

Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation et les accepter.

Montant total de l'inscription Fait à Le

Signature précédée de la mention lu et approuvé.

IEP de Province Admission en 2^e année

Fiche
d'inscription
2017

► Inscription ▾

NOM

PRÉNOM

Adresse

Code postal Ville

Tél. fixe Tél. mobile

e-mail @

Année du bac Section Mention

Études suivies en 2016-2017

► Formule choisie ▾

Stage intensif (dimanche 12 - samedi 18 février 2017)

970 €

Spécialité : Économie

Histoire

Rappel : l'inscription à l'IPESUP n'entraîne aucunement l'inscription aux IEP. Celles-ci sont à effectuer individuellement par les candidats auprès des IEP aux dates spécifiques prévues.

Date et signature obligatoires ci-contre

ipesup

Ne rien inscrire
Réservé au secrétariat

Conditions générales d'inscription

Stage intensif
2017

Sera retourné visé par le secrétariat

► Inscription ▾

Pour s'inscrire au stage préparant au concours commun d'entrée en deuxième année des IEP de Province tel que défini par la brochure correspondante ci-jointe, il suffit de nous retourner la **fiche d'inscription, datée, signée et accompagnée du règlement financier total**. Les inscriptions accompagnées d'un règlement financier partiel ou nul ne sont pas prises en considération.

Aucune inscription ne peut être enregistrée ni par téléphone, télécopie ou e-mail.

Le règlement s'effectue en un seul versement à l'inscription.

L'accusé de réception vous sera retourné visé dès sa réception et vous servira de double (à conserver) de votre inscription.

► Garantie IPESUP et conditions d'annulation ▾

Bien que fonctionnant avec des effectifs limités pour un stage donné, IPESUP tient à apporter les garanties de remboursement suivantes :

1. Toute inscription annulée **avant** le début des cours sera **intégralement remboursée**.

2. **Pour garantir la qualité des moyens pédagogiques mis en oeuvre** (enseignants, programmes, horaires, niveau...), l'IPESUP assure, pendant une **période d'essai** fixée au premier quart du stage (exprimé en heures de cours et examens), un remboursement au prorata des heures restant à effectuer en cas d'annulation.

3. **Au delà du quart du stage, aucun remboursement n'est plus possible, quel que soit le motif de l'annulation.**

Toute annulation doit faire l'objet d'une **notification écrite, datée et signée**, soit par un formulaire disponible à notre secrétariat, soit par lettre recommandée avec avis de réception (AR).

Dans tous les cas, c'est la **date de réception** de la demande qui est prise en considération.

La non présentation le jour de la rentrée ou une absence, même prolongée, aux cours ne constituent pas une annulation réglementaire.

Aucune annulation ne peut être reçue ni par téléphone, télécopie ou e-mail.

Le remboursement de l'intégralité des sommes versées nous dégage de toute responsabilité.

► Extraits du règlement intérieur ▾

La présence aux cours et aux devoirs est obligatoire. En cas d'absences non justifiées, de retards répétés, de résultats insuffisants... la Direction peut prononcer l'exclusion d'un élève avec ou sans avertissement préalable.

Le standing des locaux que nous avons choisis de vous proposer nous oblige à vous demander d'être respectueux du reste de la copropriété et des abords. Un manquement grave à cette consigne entraînerait l'exclusion.

Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 et à l'arrêté du 22 janvier 2007 interdisant de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, y compris les endroits ouverts telles les cours des établissements publics et privés destinés à la formation, l'usage du tabac est strictement interdit dès la grille d'accès donnant sur la rue.

Visa IPESUP

Alfranchir
au tarif lettre
en vigueur

Melle - M.

ipesup 18, rue du Cloître Notre-Dame 75004 Paris

Cadre réservé au secrétariat

Paris, le [] Mademoiselle, Monsieur,
Nous avons bien reçu votre inscription à notre stage intensif préparant à l'entrée en deuxième année des IEP de Province 2017 et vous en remercions.

Formule :

Stage intensif (dimanche 12 - samedi 18 février 2017)

Spécialité : Économie
 Histoire

Votre dossier est complet
 incomplet, veuillez nous faire parvenir par retour :

Le secrétariat des inscriptions